



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

Rennes, le 22 septembre 2021

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement de
l'enseignement public et privé 1er degré et 2nd degré
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'ÉREA
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
Madame et Messieurs les DASEN
Mesdames et messieurs les IEN 1er degré
Mesdames et Messieurs les Chefs de division et de
service du Rectorat

**Division des Retraites
et des Accidents du Travail
DRAT 2**

Affaire suivie par :
Marie-Line VIGNERON-COLIN
T 02 23 21 73 73
accident.travail@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Objet : modalités pratiques – gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles à la rentrée 2021

Références : DRAT/VB/MLV

Vous trouverez ci-après une fiche de procédure synthétique qui récapitule toutes les informations relatives à la gestion des accidents de service. Les informations et documents essentiels sont disponibles sur le site web de l'académie de Rennes www.ac-rennes.fr, vous y trouverez notamment la "déclaration d'accident de service" millésime 2021-2022 dans la rubrique « concours, métiers, RH/carriers/accident du travail et maladie professionnelle/ressources.

Cette fiche de procédure est suivie de deux "flyers" qui schématisent à destination des déclarants les délais à respecter.

En ce qui concerne les dossiers de maladie professionnelle, une étude au cas par cas est nécessaire. Si vous êtes saisi.e d'une demande de constitution de dossier à ce titre, il faut inviter l'agent concerné à prendre l'attache du service mutualisé de la DRAT 2 qui lui apportera toutes les informations utiles.

Je vous remercie par avance de bien vouloir porter toutes ces informations à la connaissance des personnels de votre établissement, de votre service ou de votre circonscription.

Pour le Recteur et par délégation,
Le chef de la DRAT

Vincent BLIN